

25/04/2023 Courrier reçu de M^r Loraux

01/05/2023 mail reçu de M^r Vigot sur demande de plans et réponse faite par commissaire enquêteur et nouveau mail de M^r Vigot le 3/5/2023

Permanence du 3 mai 2023 de 14^h à 17^h00

Isabelle Gervais, Les Pierres, Cérences. 0671235356

* En tant que riveraine (par les parcelles D 763 et D 1288), je demande que dans le cadre de l'élargissement du chemin, soit prévu un fossé d'écoulement des eaux le long du talus des parcelles D 1378, 1376 et 1375 afin de récupérer les eaux de ruissellement et d'éviter des infiltrations le long du mur de ma propriété.

* Je profite de ces travaux pour demander s'il est envisageable de ménager un passage de réseau (fil isolé électrique) sous le chemin pour alimenter en électricité (uniquement pour alimenter la clôture) ma parcelle 751.

* Concernant le talus qui va être refait, je demande à ce qu'il soit planté tant pour qu'il se maintienne que pour briser la vue.

TERRY Bernard
Les Pierres, Cérences

Tel 02.33.51.92.99.

Je suis d'accord pour l'élargissement
du chemin des Pierres
avec un empiètement sur mes parcelles
n° 1378 - 1377 - 1376 - 1375.

DANLOS Jean-Louis
7, rue de l'Hotel au Roy
50510 Cérences Tel. 06.83.33.65.19
Je pourrais me renseigner sur le dossier de la
Néharie.

M^r Gautier CENEMAUS 57 b rue de la Seine 1000 Bruxelles
0032 475 52.33 63 gcentemaus@eurobed.be

Je suis propriétaire des parcelles H334 - H335 - H358 - H329
et H330 qui bordent le chemin rural n°22 de l'Etatsle et ce
depuis le novembre 1998.

Ma propriété se trouve au bout du chemin qui se termine
en "cul de sac" après ma grange. Au delà de celle-ci le
chemin a été détruit par l'opération agricole propriétaire
des parcelles voisines H336 - H338 - H337, H340 et H339,
ces parcelles étant situées de part et d'autre du chemin.

J'ai pris connaissance de l'opération dirigée par M^r LEMERIER
qui estime devoir maintenir l'accès à la parcelle H336 par ce chemin
qui longe ma propriété constituée d'un corps d'habitation -
Je constate cependant comme déjà indiqué que toutes les
parcelles avoisinantes sont sa propriété et possèdent des accès
différenciés et par conséquent cette section de chemin n'a
plus lieu d'être maintenant. Elle a pu avoir son utilité
jadis lorsqu'il y avait plusieurs propriétés mais
aujourd'hui ce n'est plus le cas et M^r LEMERIER est le
seul utilisateur de part et d'autre des parcelles et
je réitére il a accès à ses parcelles par divers endroits.
La parcelle H336 de M^r LEMERIER n'est pas enclavée
comme il le dit puisqu'il a supprimé une partie du chemin
à hauteur des parcelles H340 et H336 pour accéder de
l'une à l'autre.

La situation des lieux mentionne que cette section de chemin
passe "au pied" de ma habitation et que le passage de tracteur
est dangereux pour mes nombreux petits enfants. D'autre part
l'insécurité de privatiser le chemin et l'accessibilité à
la maison a pour conséquence qu'en 30 ans j'ai été cambriolé
5 à 6 fois.

M^r GÉNÉRIER, Jean se présente à nouveau le 3 mai 2013
loy de la permanence et déclare ce qui suit:

Je voudrais préciser que dans la mesure où la section de
chemin qui passe devant l'habitation de M^r CEULEMANS
serait vendue je serais acquiescé au même titre que
lui puisqu'il a droit à 50% du chemin.

Par contre je ne suis pas acquiescé de l'autre partie du
chemin qui longe mes parcelles H 336 - H 338 - H 337 | H 340
et H 339.

Pour l'instant c'est mon seul accès pour mes parcelles à
partir du chemin.

Je remercie

M^r P. LIEVESE, Olivier DT La Haute à sciences 06 17 49 34 81
Simple voir pour se renseigner sur le CR n°8.

MR VAUPERT FRANCIS village Les pierres 50510 CERENTON
TEL: 06.12.94.53.82

Je confirme ma demande pour l'élargissement
du chemin dit "les pierres", comme je l'ai indiqué
dans mon courrier adressé en mairie le 08.2014
la demande est motivée pour des raisons
de sécurité, d'accessibilité à mon habitation
en raison de l'étroitesse dce chemin.

Vaupert